

CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR

Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse

Case postale 2230 CH-3001 Berne

cran02@bluewin.ch - www.cran.ch - IBAN: CH86 0900 0000 3051 4517 5



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 8 OCTOBRE 2018

PAR LEURS VIOLENCES RACISTES ILS CONTINUENT À TUER DES NOIRS

Des policiers assermentés ont menti sur un mort. Aucune réaction politique ni administrative !

e 28 février dernier, Mike, un ressortissant nigérian de 40 ans, est interpellé en ville de Lausanne par des policiers. Sur la seule base du profilage racial, il est soupçonné de trafic de drogue et, comme il résiste face à cet arbitraire instauré en règle de gouvernance urbaine contre les Noirs, il est aussitôt plaqué violemment au sol et immobilisé. Toutefois, la violence des policiers a été telle qu'il fait un malaise cardiaque. Emmené à l'hôpital, on ne peut que y constater sa mort. A l'époque, la police avait annoncé publiquement qu'il s'agissait d'une intoxication par des boulettes de cocaïne qu'elle prétendait avoir trouvé à côté de son visage et dans sa bouche après son malaise (20 Minutes, 1.03.2018).

Or, des témoignages recueillis par des journalistes ont plutôt fait état de longs cris et gémissements de douleur entendus par des riverains (20 Minutes, 1.03.2018). Surtout, un rapport d'autopsie que viennent de rendre public des experts est formel : Mike n'est pas mort d'une overdose, aucune trace de cocaïne n'ayant été décelée chez lui ! (20 Minutes, 18.09.2018)

Deux conclusions s'imposent donc à cet égard :

- 1) Les policiers ont menti pour se disculper. Pour des agents dits « de l'ordre », qui ont juré sous serment de toujours « dire la vérité et rien que la vérité », une sanction administrative devrait déjà logiquement intervenir à leur endroit, parallèlement à l'action en justice en cours. De plus, sur le plan politique, le ministre de tutelle devrait en tirer toutes les conséquences. Des réactions tout autant politiques auraient dû fuser de tous les côtés devant ces policiers assermentés pris en flagrant délit de manipulation de la vérité. Rien de tout cela n'est arrivé à ce jour. Ils continuent apparemment d'être soutenus par leur hiérarchie. C'est grave! Notamment, au regard des engagements aussi bien internationaux que nationaux de la Suisse. Comme si l'Etat de droit et donneur de leçons qu'est la Suisse ne l'est plus dès qu'il s'agit de sa propre pratique d'Etat de droit à l'encontre des Noirs.
- 2) L'arrêt cardiaque de Mike n'est pas dû à une overdose. Il n'a donc pu être provoqué que par les violences policières subies. C'est aussi la conviction de l'avocat-conseil de la famille, Me Simon Ntah, qui a donc demandé au Parquet « une mise en prévention pour homicide intentionnel à l'encontre des policiers qui sont intervenus lors de cette arrestation le 28 février » (20 Minutes, 18.09.2018).
 - Cette présomption d'homicide intentionnel et non plus par négligence s'accompagne d'une circonstance aggravante : les pratiques policières sur la scène de la drogue sont racistes et discriminatoires, à Lausanne comme dans le reste de la Suisse. Jamais sur cette scène on voit des policiers pourchasser, arrêter et plaquer au sol les délinquants Blancs en général acheteurs pourtant à leur portée, puisque sur ce marché illicite (de la drogue) vendeurs et acheteurs sont punis par les mêmes peines (art. 18 et 19 notamment de la Loi sur les stupéfiants). Du reste, ceux qui font des villes suisses parmi les plus cocaïnomanes d'Europe¹, ne sont pas la seule poignée de dealers Noirs.

-

¹ Selon l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT, http://www.emcdda.europa.eu/), 5 villes suisses (Zurich, Bâle, Berne, Saint-Gall, Genève) sont dans le Top 10 2017 des villes d'Europe les plus friandes de cocaïne.

De ce qui précède,

Le CRAN tient d'abord à féliciter l'avocat pour sa compétence, son soutien et ses conseils pertinents à la famille du Nigérian victime des brutalités policières. Il rend également hommage à l'action inlassable de la société civile lausannoise qui continue à se mobiliser contre les violences policières au faciès à l'encontre des Noirs, ainsi que pour marquer sa solidarité active envers les victimes de ces violences.

Le CRAN condamne avec la plus vive énergie les pratiques policières de profilage racial, de maltraitance raciste et d'auto-disculpation systématique des policiers suisses, en particulier lausannois, quitte à créer de toutes pièces les preuves les plus fantaisistes pour accabler encore plus leurs victimes Noires. De telles pratiques entraînant mort d'homme, avec mensonges flagrants, ne sont pas seulement indignes d'un Etat de droit. Elles perpétuent contre les Noirs des pratiques de discrimination ainsi que de déni de dignité humaine et de justice dignes du Code Noir négrier ou des pratiques de l'Apartheid en Afrique du Sud.

Le CRAN déplore encore une fois le silence assourdissant des autorités politiques suisses et en particulier lausannoises, aussi bien à la suite de la mort du Nigérian que lors de la publication du Rapport d'experts et de la révélation du mensonge sur un mort de la part de policiers lausannois assermentés. Si les vies Noires avaient une considération autre que misérabiliste, l'autorité responsable de la police lausannoise aurait démissionné face à l'incurie meurtrière de ses agents, dont l'acte de bravoure par excellence semble être devenu de faire du corps Noir un objet destructible à volonté et en toute impunité².

Le CRAN déplore tout autant le silence les autorités africaines (Représentant de l'Union africaine et Ambassadeurs accrédités à Berne ou auprès des institutions internationales), en particulier en cette Décennie 2015-2014 dédiée par l'ONU aux Afro-Descendants. Celle-ci recommande tout justement plus de considération et de justice à accorder à ces derniers, ce silence sonne comme une énorme démission face à la Dignité humaine africaine en Suisse.

Les vies Noires comptent et méritent (aussi) considération en Suisse!

Fait à Berne, le 8 octobre 2018

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les Porte-paroles : Félicienne Villoz-Muamba, Présidente (079 718 86 65) André Loembe, Vice-Président (079 345 08 52)

Communiqué adressé à :

- Presse nationale suisse et internationale représentée en Suisse
- Conseillère fédérale (ministre) en charge de la justice et de la police, Berne
- Président du Conseil d'Etat (gouvernement) du Canton de Vaud, Lausanne
- Conseiller d'Etat (ministre cantonal) en charge de la police dans le canton de Vaud, Lausanne
- Conseiller d'Etat (ministre cantonal) en charge de la police dans le canton de Berne, Berne
- Avocat-conseil de la famille du Nigérian victime d'homicide
- Ambassadeur suisse auprès de l'ONU à Genève
- Ambassadeurs des pays africains en Suisse ainsi qu'au Délégué représentant l'Union Africaine, Genève
- Haut Commissariat et Conseil de l'ONU pour les Droits de l'homme, Genève
- Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), Genève
- Groupe de travail des Experts indépendants de l'ONU sur les Afro-descendants, Genève
- Commission fédérale contre le racisme (CFR), Genève
- European Council on Racism & Intolerance (ECRI), Strasbourg
- ONGs de défense de la dignité et des droits humains
- Associations africaines en Suisse et en Europe

² En 2007, un rapport interne de la police a ainsi cité les témoignages sous anonymat de policiers et ex-policiers sur la réalité des violences racistes ciblant les Noirs et pleinement assumées par des policiers vaudois, qui en faisaient parfois un divertissement, comme au bon vieux temps de l'Esclavage ou des colonies : « Les Blacks se faisaient tabasser alors qu'ils n'avaient pas de drogue sur eux et qu'ils possédaient des papiers en règle. Nos rapports d'intervention faisaient état d'agressivité du suspect pour justifier les hématomes » (in Le Matin Dimanche, 30.9.2007)